



LANDMINE & CLUSTER MUNITION MONITOR



L'Observatoire des mines et des armes à sous-munition est un projet de la Coalition contre les armes à sous-munitions et de la Campagne internationale pour interdire les mines.
Maison de la Paix • 2, Chemin Eugène-Rigot • CH-1202, Genève • Suisse • Tel. +41-22-920-0325 • Fax +41-22-920-0115 • Email monitor2@icblcmc.org • www.the-monitor.org

*** COMMUNIQUE DE PRESSE ***

*** SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{er} SEPTEMBRE 2016 A 10:00 UTC+2 ***

Un plus grand nombre de nations soutiennent l'interdiction des armes à sous-munitions, mais les civils continuent de souffrir

(Genève, le 1^{er} septembre 2016) - Davantage d'Etats ont adhéré au traité international interdisant les armes à sous-munitions au cours de la dernière année. Mais dans le petit nombre de conflits où ces armes sont utilisées, des civils continuent d'être tués et mutilés par ces armes aveugles, selon le rapport annuel publié aujourd'hui par la Coalition contre les armes à sous-munitions, à l'Organisation des Nations Unies (ONU) à Genève.

«De plus en plus de pays approuvent l'interdiction de l'utilisation des armes à sous-munitions, inscrite dans la Convention sur les armes à sous-munitions», a déclaré Mary Wareham de Human Rights Watch, responsable de la section du rapport de *l'Observatoire des armes à sous-munitions* portant sur les politiques d'interdiction. «Tous les pays concernés par les nouvelles quasi quotidiennes annonçant de nouvelles attaques d'armes à sous-munitions en Syrie devraient appeler à la cessation immédiate de l'utilisation, et encourager les utilisateurs à adopter l'interdiction internationale de ces armes.»

Depuis août 2015, cinq pays ont ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions (Colombie, Islande, Palau, Rwanda et Somalie), tandis que Cuba et Maurice y ont adhéré, ce qui porte le nombre total des États parties à 100. En décembre 2015, 139 États, dont 32 qui n'ont pas signé la convention, ont voté en faveur d'une résolution soutenant la convention à l'Assemblée Générale de l'ONU. Il s'agissait de la première résolution semblable à être soumise au vote.

En dépit des protestations internationales, les armes à sous-munitions ont continué à être utilisées dans deux pays. Les attaques en Syrie ont augmenté depuis que la Russie a commencé son opération militaire conjointe avec les forces gouvernementales syriennes à la fin de septembre 2015; il y a maintenant des rapports presque quotidiens de nouvelles attaques employant des armes à sous-munitions. D'autre part, entre avril 2015 et mars 2016, la coalition armée dirigée par l'Arabie Saoudite a eu recours aux armes à sous-munition lors d'au moins 19 attaques au Yémen. Aucun des pays concernés ne sont signataires de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Ce sont les civils qui souffrent le plus suite à l'utilisation d'armes à sous-munitions. En 2015, 97% des personnes tuées ou blessées par ces armes, et dont on a pu déterminer le statut, étaient des civils. La plupart des nouvelles victimes d'armes à sous-munitions en 2015 ont été enregistrés en Syrie (248 victimes) et au Yémen (104 victimes) – les décès ou blessures survenant principalement lors d'attaques par armes à sous-munitions. De nouvelles victimes ont également été enregistrées dans six autres pays en 2015, et dans ces cas, les décès ou blessures étaient dus à des sous-munitions utilisées plusieurs années auparavant, qui n'avaient pas explosé lors de leur déploiement.

La Convention sur les armes à sous-munitions, adoptée le 30 mai 2008, interdit complètement ces armes, exige la destruction des stocks dans les huit ans, la dépollution des zones contaminées dans les 10 ans, et la fourniture d'une assistance aux survivants, à leurs familles et aux communautés touchées.

Les armes à sous-munitions ont été interdites en raison de leur effet indiscriminé au moment de l'utilisation, et du danger qu'elles présentent à long terme pour les civils une fois que les affrontements ont cessé. Les armes à sous-munitions peuvent être tirées par de l'artillerie et des roquettes ou larguées par un aéronef. Elles s'ouvrent dans les airs pour libérer plusieurs petites bombes (appelées sous-munitions) sur une zone de la taille d'un terrain de football. Souvent, les sous-munitions n'explosent pas lors de l'impact initial, laissant des restes dangereux qui présentent le même danger que les mines antipersonnel.

«Les pays réalisent des progrès dans la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions, comme on le voit dans leur destruction de stocks de munitions et leurs efforts de déminage», a déclaré Jeff Abramson, coordinateur

de *l'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions*. «Plus de ressources et une meilleure utilisation des ressources existantes sont nécessaires cependant, pour assurer que les États remplissent leurs promesses envers les survivants, les familles de personnes blessées ou tuées, et les communautés affectées par les armes à sous-munitions.»

En vertu de la Convention sur les armes à sous-munitions, 29 États parties ont achevé la destruction de près de 1,4 millions de bombes à sous-munitions stockées, contenant 172 millions de sous-munitions. Cela représente la destruction de 93% de toutes les armes à sous-munitions et 97% de toutes les sous-munitions déclarées comme stockées par les États parties.

Au cours de l'année 2015, neuf États parties ont détruit 79 000 armes à sous-munitions et 8,7 millions de sous-munitions. L'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Mozambique et la Suède ont achevé la destruction de leurs stocks en 2015, tandis que la France a fait de même en juin 2016.

Les conflits et l'insécurité ont rendu le déminage plus difficile dans plusieurs pays, mais en 2015 au moins 70 km² de terres contaminées ont été déminés, entraînant la destruction de 120 000 sous-munitions.

Au moins 24 États et trois autres zones sont contaminés par des restes d'armes à sous-munitions. Au vu des résultats et des efforts actuels, seuls trois États parties semblent en voie de respecter leur date butoir de déminage prescrite par la convention.

Les pays ayant des obligations en matière d'assistance aux victimes ont renforcé leur engagement politique en adoptant le Plan d'Action quinquennal de Dubrovnik lors de la première Conférence d'examen de la convention en septembre 2015. Le plan engage les États à améliorer l'accès aux services et à respecter les droits des victimes. Les 14 États parties où l'on retrouve des victimes d'armes à sous-munitions, et les organisations représentant les victimes, font face à des défis sérieux parce que les ressources internationales disponibles ne sont pas à la hauteur des promesses.

*** FIN ***

A propos:

Ce septième rapport annuel de *l'Observatoire des armes à sous-munitions* est publié par la Coalition contre les armes à sous-munitions, à la veille de la sixième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions (Genève, 5-7 septembre 2016). Il est apparenté au rapport annuel de *l'Observatoire des mines*, publié chaque année depuis 1999 par la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), organisation lauréate du prix Nobel de la paix en 1997. *L'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions* est coordonné par un comité composé du personnel de la Campagne internationale pour interdire les mines et de la Coalition contre les armes à sous-munitions, ainsi que de représentants de DanChurchAid, Handicap International, Human Rights Watch, et Action Mines Canada.

Utilisant la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions comme cadre principal de référence, le rapport se concentre sur l'année 2015 et comporte certains renseignements allant jusqu'à juillet 2016. Il couvre les tendances mondiales en matière de politiques d'interdiction des armes à sous-munitions, et les questions relatives au déminage, au nombre de victimes, et aux efforts visant à défendre les droits des victimes et à répondre à leurs besoins. En complément du rapport, des «profils de pays» disponibles en ligne fournissent des renseignements spécifiques à chaque pays.

Liens:

- **Rapport 2016 de l'Observatoire des armes à sous-munitions** et documents afférents, disponible en anglais le 1^{er} septembre dès 10:00AM (UTC+2): www.the-monitor.org/ et bit.ly/CMM16
- **Coalition contre les armes à sous-munitions** - <http://www.stopclustermunitions.org/>
- **Convention sur les armes à sous-munitions** - <http://www.clusterconvention.org/>
- **Flickr de la Coalition** - <http://www.flickr.com/photos/clustermunitioncoalition/>
- **Facebook de la Coalition** - <http://www.facebook.com/banclusterbombs?ref=hl>
- **Twitter de la Coalition** - <https://twitter.com/banclusterbombs>
- **Twitter de l'Observatoire** - <https://twitter.com/MineMonitor>

Renseignements et interviews:

- Laila Rodriguez-Bloch, Genève (UTC+2), portable +41 (0)78 953 0720, email [media\[at\]icblcmc.org](mailto:media[at]icblcmc.org)

- Jeff Abramson, Responsable de programme à *l'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions*, États-Unis (UTC-4), portable +1-646-527-5793, email jeff[at]icblcmc.org